

Check-list de déménagement pour ne rien oublier



Résiliation et signature de bail

Résiliez votre bail dans les délais impartis et assurez-vous d'avoir signé le nouveau bail.

Dates-clés

Déterminez les dates de déménagement et d'états des lieux. Demandez un jour de congé à votre employeur. En règle générale, vous avez droit à une journée dédiée au déménagement.

Commune de domiciliation

Si vous déménagez dans une autre commune, informez à temps votre commune actuelle et annoncez-vous au contrôle des habitants de votre nouvelle commune dans les 14 jours suivant votre arrivée. Bon à savoir : si vous possédez un chien, vous devez également l'annoncer.

Frais d'électricité, de gaz et d'eau

Évitez les frais inutiles. Informez vos fournisseurs d'électricité, de gaz et d'eau, afin qu'ils puissent relever votre compteur.

Main d'œuvre

Prévenez des proches ou engagez une entreprise de déménagement pour la date souhaitée.

Emballage et étiquetage

Procurez-vous assez de matériel pour emballer toutes vos affaires. Pensez notamment aux cartons, au papier d'emballage et aux conteneurs. Écrivez sur chaque carton ce qu'il contient.

Santé

Pensez à votre santé et soulevez cartons et meubles avec précaution et à plusieurs, afin d'éviter les maux de dos.

Changement d'adresse

Transmettez votre nouvelle adresse. Voici une liste des personnes et institutions à qui la communiquer :

- Connaissances et amis
- Employeur
- Opérateur téléphonique et fournisseur d'accès à Internet
- Service des automobiles et de la navigation
- Caisse de compensation AVS
- Jardin d'enfants, crèche et école
- Médecin de famille, pédiatre, dentiste, vétérinaire
- Assurances : assurance-ménage, responsabilité civile privée, véhicules à moteur, assurance-vie, protection juridique, assurance-maladie
- Banque, fournisseur de carte de crédit
- Associations et clubs
- Journaux, magazines

Conseil : la Poste propose un service de réexpédition. Ce service vous permet de continuer à recevoir votre courrier à votre nouvelle adresse pendant un an.

Nettoyage

Nettoyez minutieusement toutes les pièces de l'ancien logement. Rebouchez les trous laissés par les vis et les clous.

État des lieux de sortie et clés

Dressez un constat avec le bailleur et vérifiez les défauts constatés. Rendez les clés du logement.

État des lieux d'entrée

Dressez un constat dans le nouveau logement le jour du déménagement. Avant de vous installer, vérifiez si certaines pièces, appareils électroménagers, etc. sont endommagés.